

**ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20241024\_061

**DEMANDE DE TRAVAUX POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE PAR DS TRAVAUX**

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise DS TRAVAUX – 27, rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN pour des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir au 24, rue de Wattignies,

Considérant que les travaux d'une durée d'environ 8 semaines débuteront le Lundi 28 Octobre 2024 et devront être terminés le Vendredi 20 Décembre 2024 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

**L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

En raison des travaux qui débuteront le Lundi 28 Octobre 2024 pour une durée de 8 semaines, au 24, rue de Wattignies, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.

**ARTICLE 2 :**

La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise DS TRAVAUX à Avelin aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

**ARTICLE 4 :**

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 5 :**

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à DS TRAVAUX à Avelin et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 24 Octobre 2024



P/Le Maire empêché,  
L'Adjoint Délégué,

**Yves MARTIN**